

LA MUNICIPALITÉ DE FROIDEVILLE

AU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre examen et à votre approbation le présent préavis concernant une demande de crédit extrabudgétaire pour la construction de deux salles de classes modulaires, pour le degré primaire, sur le site scolaire du Bas de la Fin.



Table des matières

1	PREAMBULE	3
2	ANALYSE DE LA SITUATION	3
3	EXPOSE DES MOTIFS	4
4	ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE	5
5	PROPOSITIONS	5
6	PLANNING	9
7	COÛT DES TRAVAUX	9
8	INCIDENCES FINANCIERES	9
9	CONCLUSIONS	10

1 PREAMBULE

Auparavant rattachés à l'Établissement scolaire du Mont-sur-Lausanne, les élèves de nos quatre communes (Bretigny, Cugy, Froideville et Morrens) sont regroupés depuis août 2008 en un nouvel établissement scolaire à deux degrés. Il est géré par une association intercommunale.

Le collège intercommunal de la Combe, inauguré aussi en 2008, accueille les élèves du secteur secondaire (9 à 11ème) des quatre villages. Les élèves des classes secondaires de Bretigny, Froideville et Morrens rejoignent ceux de Cugy, ces quatre communes formant l'Association scolaire intercommunale de Cugy et environs (ASICE) qui accueille également les enfants du hameau lausannois de Montheron.

Les élèves du secteur primaire de 7 et 8 P sont eux, regroupés sur deux lieux, à Cugy et Froideville.

Pour rappel, en principe, tous les élèves de 1 à 6 P sont enclassés dans leur village respectif. Il y a toutefois une exception lorsque le nombre d'enfants est légèrement supérieur ou inférieur à l'effectif d'une classe, ce qui pourrait éventuellement occasionner des déplacements d'élèves dans un village voisin (effet de seuil !). C'est ainsi que les communes devraient disposer d'infrastructures suffisantes pour accueillir leurs propres enfants.

Le tout est géré par un comité de direction composé du ou de la municipal-e des écoles de chaque commune qui travaille en étroite collaboration avec la Direction des écoles. L'organe législatif est composé de délégués de l'exécutif et du législatif de chaque commune membre.

2 ANALYSE DE LA SITUATION

Le centre scolaire du Bas de la Fin à Froideville, est équipé actuellement de quatre collèges distincts, d'une aire de jeux, de deux parkings, d'une salle de gym, d'une salle de rythmique, d'un foyer et d'une UAPE (unité d'accueil de la petite enfance).

1) Le collège de la Fontaine, construit en 1973, comprend les locaux suivants :

- 4 salles de classe ;
- 1 salle ACT et 1 petite salle multiusage (combles).

Le rez est occupé par des locaux de stockage mis à disposition de nos sociétés locales, dont un espace en location.

2) Le collège du Platane, construit en 1988, rénové en 2012 comprend les locaux suivants :

- 4 salles de classe ;
- 1 bureau du doyen ;
- 1 salle de gymnastique type VD 3 ;
- 1 foyer, utilisé en cantine scolaire ou en salle de réunion.

Le sous-sol est occupé par les vestiaires, les douches, un local technique et l'abri de protection civile.

3) Le collège du Chêne, inauguré en juin 2013, comprend les locaux suivants :

- 5 salles de classe ;
- 2 demi-classes ;
- 1 salle des maîtres ;
- 1 local UAPE ;

- 1 salle de rythmique ;
 - 1 bibliothèque scolaire et intercommunale publique ;
 - la centrale de chauffe à plaquettes forestières (CAD).
- 4) Le collège du Tilleul, construit en 2014, comprend les locaux suivants :
- 3 salles de classe ;
 - les locaux de l'UAPE.

Les locaux scolaires et parascolaires sont actuellement tous utilisés et loués soit par l'ASICE, soit par l'EFAJE pour l'accueil de jour.

Nous n'avons aucune possibilité supplémentaire pour enclasser nos jeunes enfants.

Nous en avons pour preuve, les 18 élèves de 1P qui ont dû descendre sur Cugy, à la Cavenettaz plus précisément afin de débiter leurs parcours scolaires.

Une pétition de parents d'élèves concernés et co-signées par quelque 79 citoyens-nes de notre commune a été adressée à votre Conseil afin de trouver une ou des solutions dans le but de remonter ces élèves au plus tard à la rentrée prochaine, c'est-à-dire août 2021.

Une présentation sur l'évolution démographique, sur les aspects de la LEO, loi sur l'enseignement obligatoire, sur l'école inclusive notamment, vous a été proposée lors du dernier conseil, en date du mardi 6 octobre. Lors de celle-ci, Monsieur Jean-Pierre Sterchi, Président du comité de direction de l'ASICE et Madame Virginie Dorthe, directrice de l'établissement scolaire, vous ont démontré que la situation actuelle est délicate au sein de nos communes. En effet, il ressort nettement que pour la rentrée scolaire 2021, nous ne disposerions pas de locaux adéquats suffisants pour accueillir tous nos enfants. Les graphiques démontraient que les volées n'étaient pas toutes égales sur le plan du nombre d'élèves et que les pics posaient problèmes depuis la 1P jusqu'à la fin de scolarité.

Par courrier du 12 octobre 2020, le codir de l'ASICE nous confirmait les besoins de deux salles de classe pour la rentrée 2021 et que ces dernières seraient louées par notre association.

La Municipalité a immédiatement confirmé qu'elle mettrait tout en œuvre pour réaliser deux salles de classe, mais au vu des délais très courts, elle émettait des réserves par rapport aux délais, à l'acceptation du financement par notre législatif et de la procédure d'autorisation de construire (oppositions, Canton, etc.).

3 EXPOSE DES MOTIFS

Depuis 2012, nous avons doublé notre capacité scolaire, passant de 8 à 16 classes, sans parler de l'accueil de jour (construction des collèges du Chêne et du Tilleul). Avec la mise en réserve de toute la partie légalisée de notre territoire depuis début 2019, la Municipalité pensait que ses besoins scolaires seraient suffisants étant donné que plus aucune construction de logement ne serait possible pendant plusieurs années, à l'exception de ce qui est prévu dans le règlement de la zone réservée.

Toutefois, en regard avec la présentation de l'ASICE, nous devons malheureusement reconnaître que nos espoirs ne se sont pas montrés réalistes. Ceux-ci ont été déjoués par plusieurs facteurs, dont notamment les différentes lois et réglementations sur l'enseignement obligatoire et les pics de naissance comme expliqué lors de la présentation.

A la rentrée scolaire d'août 2020, les enclassements, qui sont de la compétence de la direction de l'établissement scolaire en fonction des locaux mis à disposition par les Communes, ont amené de nombreux mécontentements au sein des parents d'élèves, notamment sur le fait qu'une classe entière de 1P, 18 élèves âgés de 4 ans, a dû être enclassée sur la commune de Cugy pour le début de la scolarité obligatoire. Dès lors, et au vu de la situation exceptionnelle, nous devons proposer une solution pour les 1 et 2 P, dès la rentrée scolaire 2021. La Municipalité s'est alors activée sur la recherche d'emplacements susceptibles d'accueillir une construction de 2 salles de classe modulaires, si possible sur le site scolaire du Bas de la Fin, afin de ne pas « disperser » les activités scolaires et parascolaires.

4 ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE

Comme nous l'avons vu, actuellement une classe complète d'enfants de 1 P de Froideville se rend à Cugy pour y suivre sa scolarité, ceci en raison du manque d'infrastructures dans notre village.

Nos registres du Contrôle des Habitants (CH) nous montrent que nous avons régulièrement environ 30 enfants qui sont prévus pour les rentrées scolaires de 2022 à 2025.

Par contre, 47 enfants étaient sur les listes pour la rentrée 2020 et 62 sont actuellement prévus pour 2021.

Le nombre d'enfants nés et inscrits au CH n'équivaut pas forcément au nombre d'enfants à enclasser. Les arrivées et les départs des habitants peuvent influencer ce chiffre, de même que les demandes des parents pour avancer ou retarder le début de scolarité.

Tous ces enfants resteront en principe scolarisés dans notre village durant 8 ans, soit jusqu'au moment où ils seront intégrés dans le cycle secondaire, à l'exception des effets de seuil !

Actuellement, à Froideville, nous disposons de trois classes de 1 et 2 P, qui peuvent accueillir au maximum entre 18 et 20 élèves (art. 61, al. 1 du Règlement d'application de la loi du 7 juin 2011 sur l'enseignement obligatoire (RLEO)).

Dès lors, nous sommes forcés de constater que nous sommes en manco d'au minimum une classe et, pour les besoins de la nouvelle organisation scolaire (école inclusive et Concept 360°), d'une classe supplémentaire modulable en deux demi-classes qui permettraient d'enclasser tous nos jeunes élèves sur Froideville, exception faite des équilibres inévitables.

Toutefois, nous déplorons le fait que ces informations ne nous soient parvenues que très tardivement et nous obligent à travailler dans l'urgence.

5 PROPOSITIONS

Dans un premier temps, un inventaire rapide de nos locaux communaux nous a démontré qu'aucune solution n'était envisageable pour accueillir des élèves dans des locaux, même provisoirement normalisés (solutions provisoires).

Il y a eu notamment des études rapides concernant les locaux suivants :

- a) les locaux de l'ancienne voirie, sous le collège de la Fontaine ;
- b) les anciens locaux de la Poste ;
- c) les anciens locaux de la voirie dans l'immeuble Bellevue ;
- d) l'Atelier ;

e) ainsi que divers endroits (anciens vestiaires du foot, ludothèque, etc.).

Dans ces différents endroits, il est apparu que nous ne pouvions pas réaliser de nouvelles classes en respectant les diverses normes imposées pour de tels locaux, notamment les hauteurs, les sanitaires, les ouvertures de façades, etc.

De plus, certains locaux sont actuellement loués et disposent de baux que nous nous devons de respecter.

La surélévation du collège du Tilleul a également été envisagée. La structure de ce bâtiment ne permet pas de supporter un étage supplémentaire. Solution écartée !

Une rapide analyse du site scolaire du Bas de la Fin, nous a amenés sur la solution qui nous semble la plus pratique, la moins chère en termes d'équipements de la parcelle (EC-EU-EP-chauffage et électricité), à proximité directe des autres structures (salle de gym ou de rythmique, accueil de jour, etc.), sans supprimer des places de parcs et sans hypothéquer un éventuel agrandissement futur de nos infrastructures scolaires.

Nous projetons de construire en amont du terrain de basket.



Programme :

- une salle de classe de 78m² ;
- une salle de classe de 78 m², modulable en deux de 39 m² ;
- un vestiaire d'entrée ;

- un WC filles et un garçons ;
- un WC enseignant-e-s qui ferait également office de toilettes handicapés ;
- un local concierge et service ;
- mise en conformité des normes incendies selon AEAI (association des établissements d'assurance incendie).

Cette structure est prévue sur un niveau afin de limiter les risques d'oppositions d'un tel projet.

Avantages :

- terrain libre et nu ;
- équipements à courte distance. Nous prévoyons de raccorder les eaux claires EC et usées EU, dans le sas d'entrée de la PC qui est à proximité. Nous avons l'accord du responsable régional de la PC pour ces travaux. L'eau potable EP est également dans cet espace, tout comme le chauffage qui nous permettrait de chauffer ces classes grâce à notre CAD. L'électricité est également à proximité.

Dès que nous avons eu connaissance des besoins scolaires, nous avons immédiatement démarché différents fournisseurs de ce genre de bâtiments.

Evidemment, nous avons contacté le fournisseur du collège du Tilleul et du centre sportif de Pré Camuz pour obtenir une offre. Les avantages de ce produit sont l'expérience que nous avons, la rapidité d'exécution et un coût garanti. Les désavantages sont la fabrication dans un pays de l'Est, le personnel vient le monter depuis l'étranger, le transport au travers d'une bonne partie de l'Europe et retour à vide, dégagement inutile en CO₂, besoin de terrassement et de construction de murettes pour porter les containers, matériaux étrangers et plus spécialement pour le bois.

Même s'il y a un caractère urgent, nous avons pris le temps d'étudier un projet « local ». En ces temps où notre économie cantonale, voire régionale va subir de plein fouet les effets dévastateurs de la pandémie que nous vivons actuellement, la collectivité que nous représentons se doit d'être exemplaire. La préservation d'emplois dans nos PME régionales qui, nous vous le rappelons, sont également des entreprises formatrices pour nos jeunes, est un élément primordial. Ces mêmes entreprises contribuent à l'économie régionale en investissant dans les clubs, associations de notre région. Elles paient leurs impôts dans le canton, elles luttent contre le travail au noir, elles respectent les Conventions collectives de travail, elles offrent des prestations au juste prix et elles créent de l'emploi.

Tout ceci évidemment pour un coût qui soit supportable par nos finances communales.

En date du 26 octobre, nous avons mandaté le bureau MGM-architectes à Bussigny pour nous dessiner et nous chiffrer très rapidement la réalisation de ce projet selon le cahier des charges décrit ci-dessus. Ce bureau est spécialiste dans la réalisation de projet en bois et en bois suisse (COBS, certification Label Bois Suisse). Il s'est adjoint les services d'un charpentier de notre région afin de réaliser, selon le planning prévu, un prototype de réalisation modulaire vaudois en bois, qui à ce jour, n'existe pas dans notre Canton, selon nos sources. De plus, les autres corps de métier nécessaires à cette réalisation seront tous locaux ou régionaux prioritairement.

Cette façon de procéder garantira du travail à nos entreprises de proximité.

La Municipalité actuelle est toujours soucieuse de faire travailler les entreprises régionales dans tout ce qu'elle entreprend. Construction de la nouvelle voirie, rénovation du COF pour ne citer que ces exemples.

Nous avons opté pour une structure en bois qui sera posée sur d'énormes vis plantées dans le sol. Une ceinture en acier posée sur les « pilotis » garantira la stabilité de l'ouvrage. Les avantages de ce système est qu'il y a très peu de mouvements de terre. La végétale sera soit évacuée, soit étalée sur place (20 à 30 cm de profondeur). Un géotextile sera posé sur le sol et sera recouvert de gravier. Il n'y a presque aucun besoin de béton et les vis plantées seront éventuellement réutilisables en cas de démontage de l'ouvrage. Une fouille est nécessaire pour amener les services dans le bâtiment projeté depuis le sas d'entrée de la protection civile sous le collège du Platane.



6 PLANNING

➤ Vote du crédit par le Conseil communal	décembre	2020
➤ Confirmation du mandat / début planification	mi-décembre	2020
➤ Mise à l'enquête	fin janvier	2021
➤ Exécution des travaux	mars-août	2021
➤ Fin des travaux mise en service	mi-août	2021

7 COÛT DES TRAVAUX

1. Travaux préparatoires (installations de chantier y. c. sécurité, adaptation des bâtiments, adaptation du réseau de conduites existant, fondations spéciales-pieux).	CHF	114'500.00
2. Bâtiments (gros œuvre 1 (échafaudages, charpente), Gros œuvre 2 (fenêtres, portes, couverture, peintures, stores, étanchéités et revêtements coupe-feu)).	CHF	533'000.00
3. Aménagements extérieurs (travaux de jardinage, cheminements et électricité).	CHF	18'000.00
4. Frais secondaires (autorisations et taxes, reproduction de documents).	CHF	9'000.00
5. Honoraires (architectes, ingénieur civil-électricien-CVS et géomètre).	CHF	139'200.00
6. Provisions et réserves	<u>CHF</u>	<u>50'000.00</u>
Total HT	CHF	863'700.00
TVA 7,7 %	CHF	66'504.90
Arrondi	CHF	- 204.90
Total TTC	CHF	930'000.00
		=====

8 INCIDENCES FINANCIERES

Comme mentionné, l'ASICE nous a demandé de prévoir ces 2 locaux pour la reprise d'août 2021.

L'ASICE lors de la présentation de son budget 2021, a prévu une location de ces 2 classes sur 5 mois (août à décembre 2021) pour un montant de CHF 35'000 / an et un montant de CHF 11'000 / an pour l'entretien. Le budget 2021 a été validé par les représentants du Conseil intercommunal le 29 septembre dernier.

Nous partons du principe que ces locaux seront en service à la rentrée 2021, pour une durée de 8 ans. Nous proposons de prélever le 50 % du coût des travaux estimés, soit CHF 465'000, à la réserve pour « constructions scolaires futures » et d'amortir le solde de l'investissement, ainsi que l'emprunt éventuel, linéairement sur 8 ans. Dans l'hypothèse où les prix de location ne varient pas et en se basant sur un taux d'intérêt de 1,5 % sur l'emprunt, l'impact sur les comptes communaux serait le suivant :

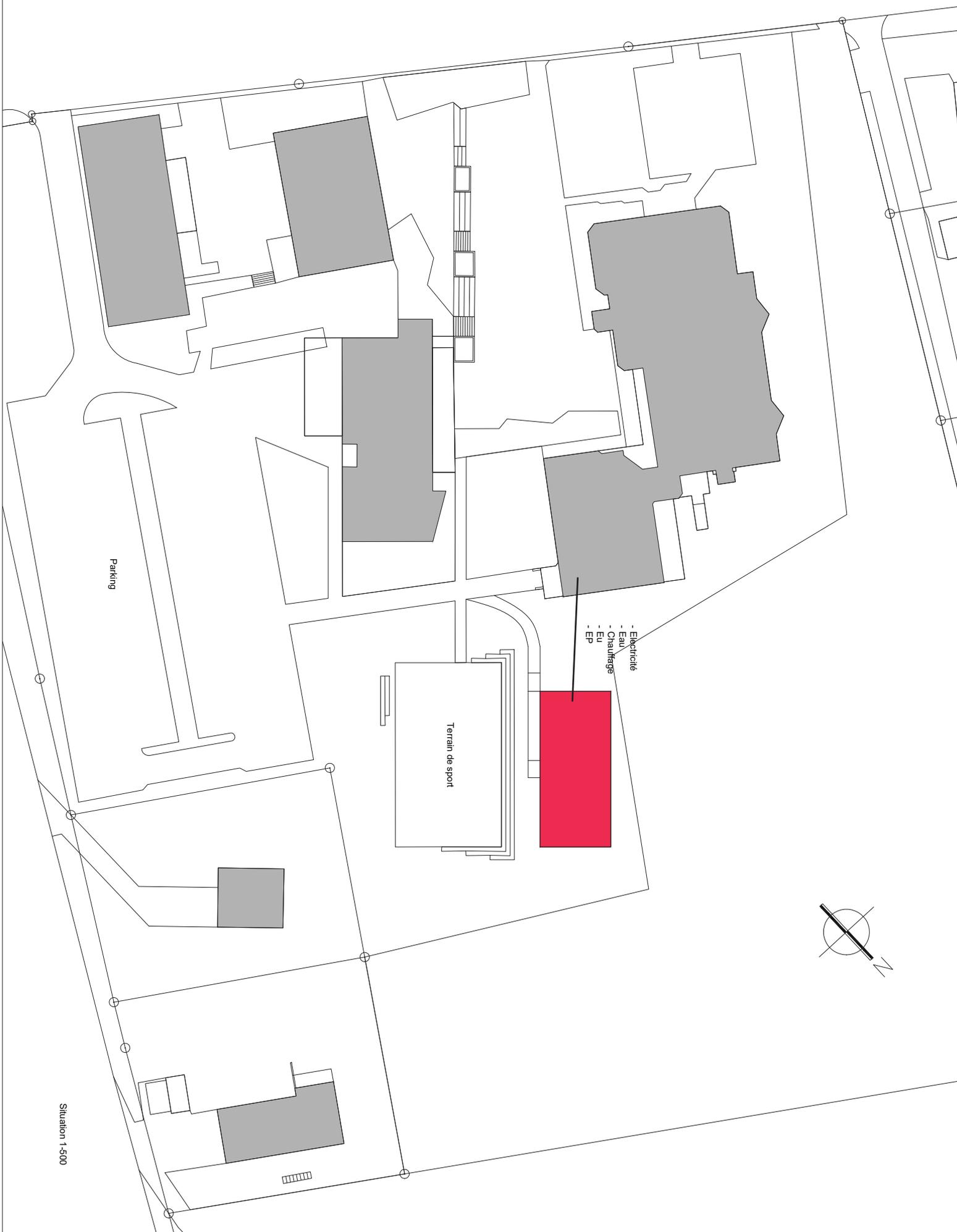
Année	Amortissement	Prélèvement à la réserve	Intérêts	Total des coûts	Revenus des location	Impact sur les comptes communaux	Valeur résiduelle
2021			- 5'813	- 5'813	29'167	23'354	930'000
2022	- 523'125	465'000	- 13'950	- 72'075	70'000	- 2'075	406'875
2023	- 58'125		- 12'933	- 71'058	70'000	- 1'058	348'750
2024	- 58'125		- 11'189	- 69'314	70'000	686	290'625
2025	- 58'125		- 9'445	- 67'570	70'000	2'430	232'500
2026	- 58'125		- 7'702	- 65'827	70'000	4'173	174'375
2027	- 58'125		- 5'958	- 64'083	70'000	5'917	116'250
2028	- 58'125		- 4'214	- 62'339	70'000	7'661	58'125
2029	- 58'125		- 2'470	- 60'595	40'833	- 19'762	-
Total	- 930'000	465'000	- 73'673	- 538'673	560'000	21'327	

A noter que la participation aux frais d'entretien sera largement suffisante à couvrir les frais effectifs, étant donné que le bâtiment sera neuf.

Arrivée au terme des 8 ans, la Commune aurait des locaux entièrement amortis. Si l'ASICE a toujours besoin de classes, alors le bénéfice annuel serait de CHF 70'000,-- par année dès 2030, hormis d'éventuels frais de remise en état dépassant la participation de CHF 22'000,--. Dans le cas inverse, où l'ASICE résilierait le contrat avant l'échéance des 8 ans, la Commune devrait alors vendre ces locaux au prix du marché pour couvrir la valeur résiduelle au bilan.

9 CONCLUSIONS

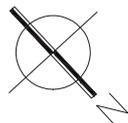
En conclusion de ce qui précède et vu l'urgence de la construction de salles de classe supplémentaires, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :



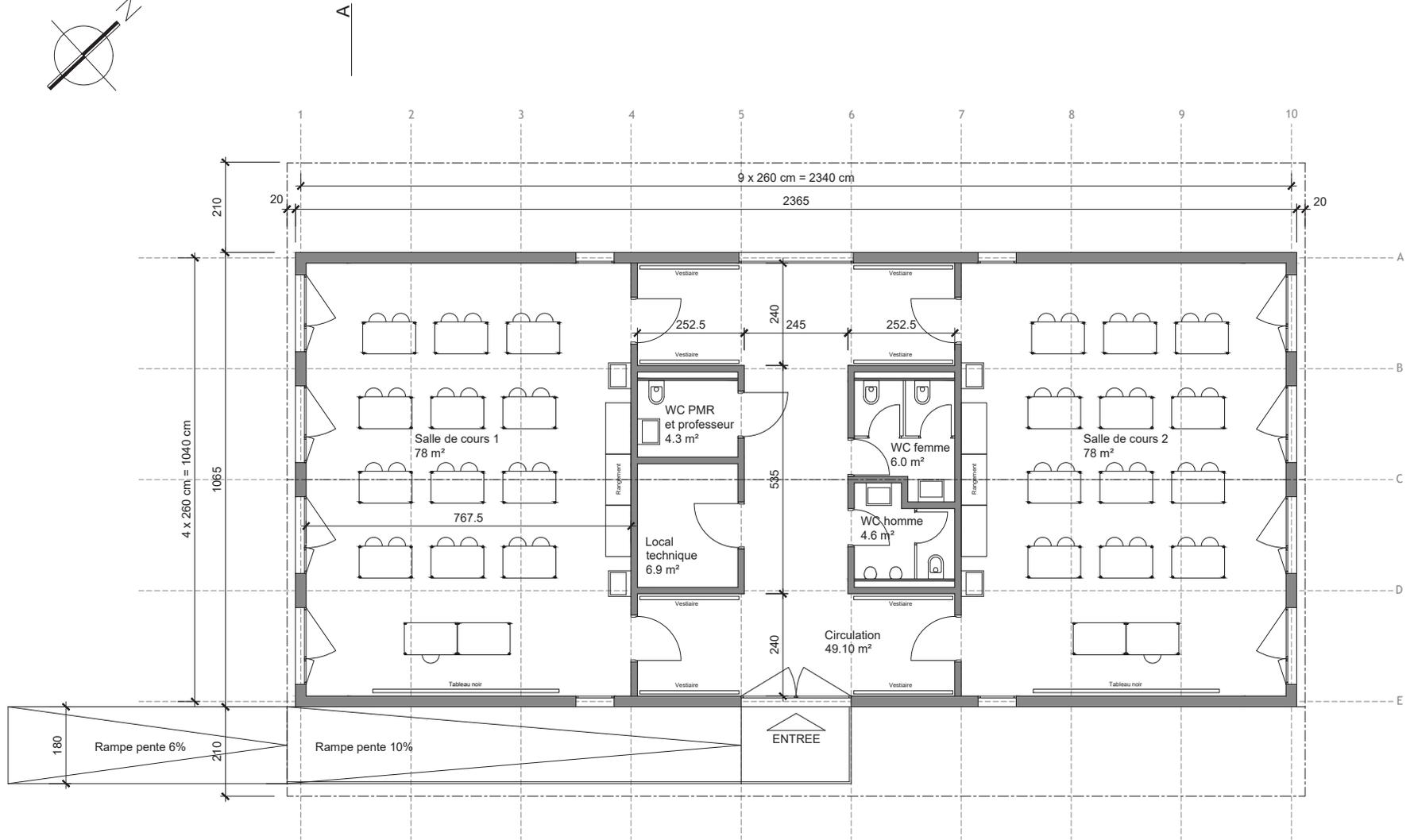
Parking

Terrain de sport

- Electricité
- Eau
- Chauffage
- Eu
- EP



Situation 1-500



Plan échelle 1-100

A

A

